



**Portant délégation de fonctions à
Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX
Troisième Adjointe**

LE MAIRE DE LA TRINITÉ,

- **VU** l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise le Maire à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints,
- **VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, constatant l'élection de Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, en qualité de Troisième Adjointe au Maire,
- **VU** la délibération en date du 28 mai 2020, fixant le nombre d'Adjoints à neuf,
- **VU** l'arrêté n°20.06.08 du 4 juin 2020 portant délégation de fonctions à Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Troisième Adjointe au Maire en matière D'URBANISME, ENVIRONNEMENT, RISQUES NATURELS, VOIRIE ET RESEAUX, ESPACES VERTS, RELATIONS AVEC LA SUBDIVISION METROPOLITAINE,
- **VU** l'arrêté n°20.06.26 du 5 juin 2020 portant délégation de fonctions à Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, en matière de de REPRÉSENTATION ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES ASSEMBLÉES DE COPROPRIÉTÉ,
- **CONSIDÉRANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de modifier la délégation de fonctions à Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Troisième Adjointe au Maire,

ARRÊTE

- **Article 1 :** Monsieur Ladislav POLSKI, Maire de la Ville de La Trinité, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à **Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX**, en sa qualité de Troisième Adjointe au Maire en matière **D'ENVIRONNEMENT, RISQUES NATURELS, ESPACES VERTS, MOBILITÉS, REGLEMENTATION VOIRIE, RELATIONS AVEC LA SUBDIVISION METROPOLITAINE, REPRÉSENTATION ET DÉFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ASSEMBLEES DE COPROPRIÉTÉ.**
- **Article 2 :** La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX.
- **Article 3 :** Cette délégation de fonctions entraîne délégation de signature. Tous documents signés par Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, dans le cadre de la présente délégation de fonctions seront signés : « *Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Adjointe Déléguée* ».

- **Article 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressée et à Monsieur le Trésorier.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 006-210601498-20230411-ARRETE_230243-AI

Fait à LA TRINITE, le 7 AVR. 2023

Spécimen de signature
L'Adjointe déléguée,



Le Maire,

Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX

Ladislav POLSKI

Notifié le 11 AVR. 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification.